

Recensement de la population

Avertissement pour l'utilisation des résultats du RP2015

Plusieurs anomalies ou incohérences mineures ont été détectées dans les données du recensement de la population 2015 mises en ligne le 26 juin 2018. Cela affecte les tableaux, les bases de données et les fichiers détail.

Du fait de la complexité du processus d'élaboration de ces fichiers et de leur nombre, les petites anomalies repérées n'ont pas pu être corrigées avant la diffusion de fin juin. Leur ampleur limitée n'a pas justifié un décalage du calendrier de diffusion.

Une mise à jour a été réalisée le 21 août 2018 afin de corriger ces anomalies.

1. Variables géographiques

- **Homonymie de lieux et résidence antérieure**

Comme chaque année, de nouveaux cas d'homonymie de lieu sont apparus. Concrètement, lorsque deux noms de lieu (de travail, d'études ou de résidence antérieure) sont identiques ou très proches, il arrive que le système de reconnaissance automatique des libellés les confondent et code l'un à la place de l'autre. Dans le RP 2015, 3 260 personnes résidant dans la commune nouvelle de Saline (14712) et ayant déclaré vivre dans le même logement un an auparavant ont un mauvais codage de la commune de résidence antérieure. Celle-ci a été codée comme la commune de Saint-Paul (97415) à la Réunion (qui contient un quartier s'appelant « La Saline »). Cela a pour conséquence de créer un flux migratoire artificiel entre le Calvados et La Réunion, portant sur ces 3260 personnes.

- **Lieu de travail pour la commune de Bihorel (76095)**

La commune de Bihorel (76095) avait fusionné avec Bois-Guillaume (76108) puis a été rétablie 2 ans après. Durant ces deux années, les lieux de travail, d'études et de résidence antérieure libellés « Bihorel » ont été codés à Bois-Guillaume. Les résultats du recensement étant constitués de cinq enquêtes successives, seuls trois cinquièmes de l'information concernant Bihorel en tant que lieu de travail, d'études ou de résidence antérieure étaient disponibles. Pour le RP 2015, un travail a été entrepris pour que les libellés « Bihorel » soient codés 76095. Malheureusement, durant cette opération, 65 actifs occupés ont eu un lieu de travail mis par erreur à « sans objet » (modalité YYYYY dans les fichiers détail). Cela impacte toutes les variables de géographie au lieu de travail. Les lieux d'études et de résidence antérieure ne sont pas concernés par cette erreur.

- **Indicateurs de lieu de travail, d'étude et de résidence antérieure pour la commune de Cormicy (51171)**

Les communes de Gernicourt (02344), dans la région des Hauts-de-France, et Cormicy (51171), dans la région Grand-Est, ont fusionné au 01/01/2017, la seconde devenant commune-pôle de la commune nouvelle de Cormicy. Pour les personnes résidant dans l'ancienne commune de Cormicy et ayant déclaré travailler à Gernicourt, une mauvaise prise en compte de cette fusion a conduit à indiquer que leur lieu de travail se situe dans une autre région de métropole alors qu'il s'agit désormais de la même commune. Cette erreur concerne également les personnes qui étudient ou dont la résidence antérieure est à Gernicourt. Toutefois, compte tenu de la taille de l'ancienne commune de Gernicourt (49 habitants en 2014), l'ampleur de cette anomalie est limitée.

2. Âge

Dans l'exploitation principale, 13 enfants nés le 01/01/2016 et recensés en 2017 ont un âge égal à 0 alors qu'ils avaient 1 an révolu au moment de l'enquête. 9 d'entre eux appartiennent à l'exploitation complémentaire.

3. Statut conjugal des mineurs

Légalement, en France, un mineur ne peut être marié. Or, suite à une correction de leur âge, deux individus mineurs mais initialement majeurs ont un statut conjugal égal à « marié » (modalité A dans les fichiers détail).